

TEOREM

29 avenue Félix Viallet
38026 GRENOBLE Cedex 1

EXCO HESIO

4 place du Champ de Foire
CS 80193
42313 ROANNE Cedex

SA DELTA DRONE

Société Anonyme au capital de 10 582 130.10 Euros

530 740 562 RCS Lyon

Siège social : 8 Chemin du Jubin – 69570 DARDILLY

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

- Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 -

.../...

TEOREM

29 avenue Félix Viallet
38026 GRENOBLE Cedex 1

EXCO HESIO

4 place du Champ de Foire
CS 80193
42313 ROANNE Cedex

SA DELTA DRONE

Société Anonyme au capital de 10 582 130.10 Euros

530 740 562 RCS Lyon

Siège social : 8 Chemin du Jubin – 69570 DARDILLY

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

- Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 -

A l'Assemblée Générale de la Société DELTA DRONE,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

.../...

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application des articles R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

① - CONVENTION DE GESTION DE TRESORERIE AVEC LA SOCIETE DELTA DRONE MAROC

Actionnaire concerné : **Monsieur Christian VIGUIE**

Nature et objet : Une convention de gestion de trésorerie a été signée en date du 1^{er} janvier 2015 entre les sociétés DELTA DRONE et DELTA DRONE MAROC.
Les opérations de trésorerie constatées entre les deux entités sont réalisées sous forme d'avances remboursables et sont limitées à la somme de 1 000 000 d'euros et rémunérées au taux de 2,5 % l'an.

Modalités : Au 31 décembre 2018, l'avance en compte courant réalisée par la société DELTA DRONE au profit de la société DELTA DRONE MAROC est de **340 692 euros**.
Un produit de **5 023 euros** a été comptabilisé au titre des intérêts.

② - CONVENTION DE GESTION DE TRESORERIE AVEC LES SOCIETES AER'NESS, TECHNI DRONE, ALTERNATIVE SECURITE ET ECOLE FRANCAISE DU DRONE

Actionnaire concerné : **Monsieur Christian VIGUIE**

Nature et objet : Conventions de gestion de trésorerie entre la société DELTA DRONE et les sociétés ci-dessus mentionnée.

Ces conventions ont été signées :

- Le 22 mars 2017 : pour la société AER'NESS
- Le 22 février 2017 : pour la société TECHNI DRONE
- Le 30 juin 2017 : pour la société ALTERNATIVE SECURITE
- Le 1^{er} janvier 2017 : pour la société ECOLE FRANCAISE DU DRONE.

Les opérations de trésorerie constatées entre la société DELTA DRONE et chacune des entités sont réalisées sous forme d'avances remboursables et sont limitées à la somme de 1 000 000 d'euros et rémunérées au taux de 2,5 % l'an.

Modalités : Un produit global de **27 547 euros** a été comptabilisé au cours de la période au titre des intérêts dans le cadre de cette convention de gestion de trésorerie.

Les avances en compte courant réalisées par la société DELTA DRONE sont les suivantes au 31 décembre 2018 :

- **AER'NESS** : 634 427 euros avec 13 594 euros d'intérêts,
- **TECHNI DRONE** : 275 657 euros avec 13 953 euros d'intérêts,
- **ALTERNATIVE SECURITE** : absence d'avance et d'intérêts au cours de la période,
- **ECOLE FRANCAISE DU DRONE** : absence d'avance et d'intérêts pour la période.

Fait à GRENOBLE et à ROANNE, le 28 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

TEOREM



Sébastien CHIRAT
Membre de la C^{ie} Régionale de Grenoble

EXCO HESIO



Jean-Michel LANNES
Membre de la C^{ie} Régionale de Lyon